Ami entends-tu...

JOURNAL DE LA RÉSISTANCE MORBIHANNAISE

Organe de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance - Comité du Morbihan

Rédaction - Administration - Publicité : 140, Cité Salvador-Allende - 56100 LORIENT

Compte Bancaire B. P. B. A. N° 27 19 03810-8 Lorient

Abonnement 1 an : 11 Francs — Carte de soutien annuelle : 10 Francs

52

16e ANNEE — 2e SEMESTRE 1982 — PRIX : 3 FRANCS

LA DÉLÉGATION DU MORBIHAN AU CONGRÈS NATIONAL A BOURGES :

-:- **Nécessité d'une décentralisation départementale**

-:- **Affirmer la présence de l'A.N.A.C.R. dans la lutte pour la Paix**



Émouvante cérémonie au Fort de Penthièvre à la mémoire des 52 martyrs (page 9)

Membre Interflora

Les plus belles fleurs

Mme LE BRETON

ex **G. POIDEVINEAU**

12, place Alsace-Lorraine, **LORIENT**

Téléphone : 21-05-56

AMIS DE LA RESISTANCE

La publicité contribue à la parution d'«AMI entends-tu»

Un moyen de défendre votre journal :

... Achetez chez nos annonceurs !

et... participez à la vie du journal en nous adressant des articles ...

VENTE A MARGE REDUITE

SAVICA

CHAUSSURES

Deux points de vente à **LORIENT** :

14, rue Poissonnière ☎ 21-14-37

28, bd Franchet-d'Espérey ☎ 64-45-41

MAGASIN PILOTE

Mobilier de France

moysan

LORIENT 4, Place Jules-Ferry

VANNES Centre Commercial du Fourchêne, Rte d'Auray

HENNEBONT 2, Avenue de la Libération

QUIMPERLÉ Angle Rue Thiers - Rue Mellac

LOUEZ MOINS CHER ! véhicules et camping-cars

LORIENT - ☎ (97) 21-24-21

S.a. Guy PÉDRONO

LOCATION — TAXI — DEPANNAGE AUTO

Quimperlé - ☎ (98) 96-18-38

24h/24 - dimanches et jours fériés

Biscuits Trevolt

St-TUGDUAL

56540

Tél. (97) 51.24.03

SPÉCIALITÉS BRETONNES

GARANTIES PUR BEURRE

QUATRE QUARTS

GATEAUX BRETONS

GALETTES FINES

— KATE MAD —

TRANSPORTS

Coulias Frères

*

LOCATION PELLETEUSES ET CHARGEURS

*

Rue Gérard-Philipe

LANESTER

Téléphone 64.52.54

LA GALERIE DU ROTIN

26, Rue Maréchal-Foch — LORIENT — Téléph. 64.29.07

SALONS — PEAUSSERIE

CHAMBRES — LUMINAIRES

ET TOUTE LA VANNERIE

UNE VISITE S'IMPOSE ENTREE LIBRE

AU CONGRÈS NATIONAL

Le Congrès National de l'A.N.A.C.R. s'est tenu à Bourges les 15 - 16 et 17 Octobre. Le Comité du Morbihan était représenté par huit délégués : Le docteur Thomas, Roger Le Hyaric, Louis Morel, Désiré et Gilberte Jaffré, Célestin Chalmé, Renée Le Bourvellec, Charles Carnac.

Un projet de résolution adopté par notre bureau départemental a été présenté au congrès. Les anciens Résistants du Morbihan approuveront, nous en sommes surs, la fermeté de ce texte qui répond à leurs justes aspirations.

Voici le Projet de Résolution :

Depuis le 8 Mai 1981, l'A.N.A.C.R. se doit d'agir dans le contexte de la nouvelle politique présidentielle. Etrangère aux luttes partisanes, elle continue avec opiniâtreté son action pour l'Union de tous les Anciens Résistants :

— Pour le respect des idéaux exprimés par le programme du C.N.R.,

— Pour la satisfaction des droits légitimes des volontaires du combat de la clandestinité qui restent à l'état d'éternelles promesses.

Force est en effet de constater que l'attente devient trop longue et que l'insatisfaction, quand ce n'est pas le mécontentement, grandit unanimement chez les Adhérents de l'A.N.A.C.R. du Morbihan. Ces derniers, qui sont 1 500 Hommes et Femmes héritiers d'un passé prestigieux d'abnégation et d'héroïsme, ne sont pas, par expérience, des démagogues qui pensent que tout peut arriver et tout de suite. Mais l'incidence financière de leurs revendications étant infime, pour ne pas dire nulle, ils affirment que l'obstruction systématique, le plus souvent méchante et méprisante dont elles sont l'objet, est le fait d'un blocage partisan provoqué par des nostalgiques du Vichysme restés en place.

Ils demandent donc au Gouvernement davantage de fermeté pour agir là où il le faut, quand il le faut. Il est indéniable qu'il faut faire beaucoup plus vite pour mettre fin à l'injustice dont les survivants sont depuis si longtemps victimes.

Dès l'abord apparaît l'impérative nécessité de la décentralisation départementale pour deux raisons favorables à cet échelon :

1 - La connaissance de la réalité des faits et de la vérité historique,

2 - La volonté d'y faire appliquer loyalement les décisions favorables qui peuvent intervenir.

En conséquence, les 250 délégués du Congrès Départemental du 4 Avril 1982 à LORIENT ont unanimement adopté la motion de la commune résistante de PONTIVY.

Voici cette motion :

« Les 55 Adhérents de la section de PONTIVY de l'A.N.A.C.R. réunis en Assemblée Générale le 7 Mars 1982, à la salle des Fêtes de PONTIVY, demandent à Monsieur le Préfet du Morbihan :

1 - Une restructuration de la composition de la commission compétente en matière de délivrance de la «Carte du Combattant» et de la «Carte du Combattant Volontaire de la Résistance.

Cette commisson devrait accorder une plus large place aux représentants des mouvements issus de la Résistance.

2 - Que la dite commission ainsi revisée dans sa composition devrait être parfaitement apte à juger les dossiers soumis à son approbation concernant l'attribution de la Carte du Combattant et de la Carte du Combattant Volontaire de la Résistance.

3 - Que la commission nationale doit rester le recours en cas de refus.

Le Comité Départemental, réuni une première fois, malgré les vacances, le 21 Août 1982, puis le 2 Octobre 1982, rappelle avec fermeté son attachement à la motion de Pontivy. Il considère, cependant, que si la décentralisation est indispensable dans le domaine des A.C., elle ne peut porter ses fruits que si s'exprime la volonté nationale de mettre fin aux dénis de justice.

Or, dans le Morbihan, c'est une aggravation de la situation faite aux A.C. de la Résistance que nous connaissons dans tous les domaines, ceux des cartes de combattant ou C.V.R. comme celui des pensions. Le Comité Départemental considère qu'il n'est pas besoin de tergiverser aussi longtemps pour supprimer, définitivement, toutes les forclusions ; y compris de mettre fin au blocage qui concerne des décorations depuis 1955 comme le préconise l'important comité de la Presqu'ile de Quiberon ; de décréter que le temps effectivement passé dans la Résistance est pris en compte par toutes les caisses de retraites en écartant le prétexte d'une opposition budgétaire qui n'existe pas.

Et que pour un décompte loyal des services rendus par les Résistants il en soit terminé avec l'insultante attitude de défiance dont les déclarations de leurs témoins notoires font l'objet.

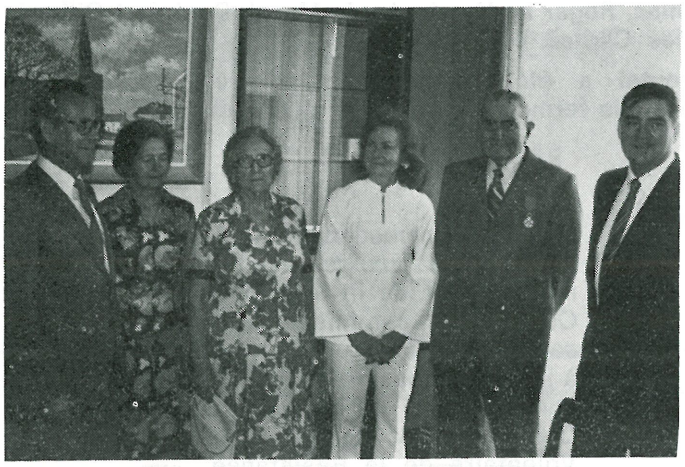
Le Comité Départemental du Morbihan estime qu'un appel national public de l'A.N.A.C.R. s'avère indispensable pour exiger qu'enfin des décisions concrètes soient prises, si nécessaire par la voie parlementaire. Il souhaite, également, une présence plus affirmée de l'A.N.A.C.R. dans le grand mouvement général de lutte pour la Paix et le Désarmement.

La Résistance a été, dit-on, l'honneur de la France. Grâce à elle le pays, dans son entier, tout comme Paris, n'a pas brulé. Et pourtant, les A.C. de la Résistance restent pour certaines administrations, les derniers exclus de toutes les amnisties.

Il est grand temps que ce deni de justice prenne fin.

LARMOR-PLAGE

La Légion d'Honneur à M. Jean Jaouen



Monsieur Jean JAOUEN né le 19 Décembre 1898 à Hennebont, domicilié rue du Parc des Sports à Larmor-Plage, a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. Cette décoration lui a été remise le 17 Août 1982 par le Colonel Célestin Chalmé, au cours d'une cérémonie intime à la Mairie de Larmor-Plage, en présence du Maire de la commune et de ses Adjoints, du Président des médaillés militaires, de sa famille et d'amis.

Cette décoration fait suite à la Croix de Guerre et à la Médaille Militaire que l'intéressé avait reçu le 31 Août 1918 pour la citation suivante : «Bon soldat dévoué et courageux qui a toujours fait vaillamment son devoir. A été blessé grièvement à son poste de combat le 29 Juillet 1918 au cours d'un bombardement violent.»

L'esprit patriotique de M. Jaouen devait une nouvelle fois se manifester à la libération à la tête d'un groupe de combat qu'il avait lui-même recruté, organisé et armé.

A noter également qu'il fut conseiller municipal de Keryado du 16 Août 1945 au 30 Septembre 1947 (date de la dissolution de la commune de Keryado) où, en qualité d'adjoint délégué, il se consacra, avec les difficultés que l'on imagine, à l'accueil et à l'hébergement de ses concitoyens réfugiés qui affluaient après la libération de Lorient et se trouvaient la plupart du temps sans abri.

L'A.N.A.C.R. félicite vivement M. Jaouen pour cette distinction.

COMMUNIQUÉ DE L'UFAC sur la situation au Liban

L'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (U.F.A.C.) approuve la déclaration du Président de la République en date du 20 Septembre 1982 concernant le Liban.

Elle souhaite que ce pays retrouve rapidement son indépendance et sa souveraineté.

Elle souhaite que soit rétablie, sous l'autorité de l'O.N.U. une paix durable au Proche Orient dans le respect des droits des peuples concernés.

Elle condamne l'affreux massacre de Beyrouth et tous les terrorismes.

Elle demande à notre Gouvernement de tout mettre en œuvre pour rechercher les auteurs d'attentats commis sur notre territoire et assurer la sécurité des Français et des étrangers résidant en France.

L'A.N.A.C.R. s'associe à cette déclaration.

A LA MÉMOIRE DES MARTYRS DE LA CITADELLE DE PORT-LOUIS

Le Dimanche 20 Juin, les membres de l'A.N.A.C.R. et les anciens résistants avaient été conviés à assister à la cérémonie à la mémoire des 69 Martyrs de la Résistance découverts le 10 Mai 1945 dans une fosse commune sur les pâtis de la citadelle de Port-Louis.

A neuf heures, une messe du souvenir était célébrée à la mémoire de tous les morts de la guerre, en l'Eglise paroissiale de Port-Louis.

A l'issue de la messe, un cortège se formait pour se rendre au mémorial, les drapeaux précédents les élus locaux et les anciens combattants de Port-Louis - Locmiquélic - Riantec. La cérémonie au Mémorial se déroulait dans le recueillement.

Dépôt de gerbes par M. Bonnet, ancien ministre et député de la circonscription ; M. Desbordes, maire de Port-Louis et membre de l'A.N.A.C.R. ; le Colonel Chalmé, président du comité de Lorient-Lanester de l'A.N.A.C.R. Les sonneries réglementaires furent exécutées remarquablement par les musiciens du patronage de Riantec - Port-Louis, les « Guel au Guel ».

Après la lecture de l'appel du 18 Juin 1940 par M. Le Garff ancien des F.F.L., M. Désiré Jaffré président de l'A.N.A.C.R. du comité de Lorient-Lanester procédait à l'appel des 69 Martyrs de la citadelle.

Puis le Colonel Morel, dans une brève allocution, rendait hommage aux martyrs et rappelait ce qui avait du être leurs souffrances sous la torture. Il appelait tous les anciens résistants à s'unir pour continuer à faire respecter la mémoire de tous les camarades morts pour la liberté et l'honneur de la France et pour que vive la Paix.

Souhaitons que l'an prochain l'assistance soit plus nombreuse à cette cérémonie du souvenir.

BERNÉ

Une belle cérémonie à LANDORDU

Nombreuse assistance Dimanche 11 Juillet à Landordu en Berné à la cérémonie du souvenir organisée chaque année à la mémoire des patriotes fusillés par les nazis en ce haut lieu de la Résistance Morbihannaise.

Au cours de la cérémonie deux résistants ont été décorés.

Le Capitaine Jean Dinahet a remis la croix du combattant volontaire de la Résistance à M. Armand SIVY qui a combattu dans la première section de la compagnie «La Marseillaise», section commandée par l'adjudant chef Jean Maurice. M. Sivy est également titulaire de la croix du combattant.

C'est le Colonel Barrach qui a remis la croix du combattant à M. François MOUELLO engagé dans la compagnie de Jean Cabellec (5e compagnie du 1er Bataillon F.T.P.F.), puis du 10e Bataillon du commandant Jean Le Coutaller sous les ordres du Lieutenant Landreau.

Nos félicitations.





MEMBRE
DU COMITE D'HONNEUR
DE L'A.N.A.C.R.
DU MORBIHAN

PRESIDENT
DEPARTEMENTAL
DES A.C.V.R.

Pierre Hergault *n'est plus*

C'est avec une vive émotion que nous avons appris le décès, survenu le 27 Septembre dernier dans un centre de repos de Fréjus, de notre ami Pierre HERGAULT.

Une grande figure de la Résistance Bretonne disparait.

Né le 14 Octobre 1905 à Plouezec (22), Pierre Hergault a en effet mené un combat courageux pour la défense de la Patrie. Ses états de service, ses nombreuses décorations en portent témoignage. Médaille Militaire, citations à l'ordre de l'armée, Croix de Guerre, Officier de la Légion d'Honneur, Médaille de la Résistance, etc..., il avait été aussi promu, il y a quelques années, officier de l'Ordre National du Mérite.

Rappelons brièvement quelques faits d'armes et de bravoure :

Prisonnier le 20 Juin 1940, il s'évade le 10 Août et dès Octobre il entre dans l'Armée Secrète. Dénoncé, il est arrêté le 21 Janvier 1941 et emprisonné à la Santé puis au Cherche Midi et à Fresnes. Le 21 Mai 1944, la Cour Martiale de Paris, qui condamnait à mort, le même jour, le lieutenant de vaisseau d'Estienne d'Orves, condamnait Pierre à la prison. Les longs mois de détention n'ont pas entamé sa volonté de lutte pour l'indépendance de notre pays. Dès sa libération, il rejoint la Résistance dans les Côtes du Nord. Nous le retrouvons sur le front de Lorient à Nostang où il sera blessé.

Pierre Hergault était membre du Comité d'Honneur et du Conseil Départemental de notre association.

Selon sa volonté, son corps a été crématisé et ses cendres ramenées à Larmor-Plage où il s'était retiré.

Le Samedi 16 Octobre 1982, à 16 h 30, une cérémonie était organisée à sa mémoire. Elle comportait une absoute en l'Eglise Notre-Dame et un rassemblement au Monument aux Morts de Larmor.

Les comités locaux de l'A.N.A.C.R. et leurs drapeaux, les représentants des associations d'Anciens Combattants, les personnalités locales et départementales assistaient à la cérémonie. Georges Landay, secrétaire départemental, conduisait la délégation de l'A.N.A.C.R. Nos délégués au Congrès National s'étaient excusés. En leur nom, au nom de toute l'A.N.A.C.R. du Morbihan, nous présentons à Madame Hergault et à toute sa famille nos vives condoléances avec le témoignage de notre profonde affection.



A Saint-Maixant avec les officiers de la Résistance.

En haut à l'extérieur droite : Pierre HERGAULT.

Départ en Retraite

Notre amie Elise JUGUET membre du Comité de Lorient de l'A.N.A.C.R., toujours fidèle aux permanences du Samedi au siège cité Allendé, vient de prendre une retraite amplement méritée après 35 ans passées au service des élections à la Mairie de Lorient.

Médaille d'argent du travail en 1972, médaille de vermeil le 14 Mai 1981, Mademoiselle JUGUET a reçu récemment la médaille de la Ville de Lorient des mains du député-maire M. LE DRIAN.

Nos félicitations et longue et heureuse retraite.

Il y a 42 ans ... L'Appel du 18 Juin

Le 42 anniversaire de l'Appel du Général De Gaulle a été commémoré dans notre département.

A Lorient, une cérémonie s'est déroulée au Monument aux Morts où quatre gerbes ont été déposées, par le député-maire Jean-Yves LE DRIAN, le sous préfet M. FROUIN, l'Amiral HERBOUT commandant la marine à Lorient et M. TREBUCHET président de la Section des Forces Françaises Libres.

Le message prononcé à Londres le 18 Juin par le Général De Gaulle a été lu par M. SAERENS président de la Section des Forces Navales Françaises Libres.

Pour la Reconnaissance officielle du temps passé au service de la Résistance Française

le Colonel **Louis MOREL** répond à nos questions ...

Le Comité de rédaction de notre journal «Ami entends-tu...» a demandé au Colonel Louis Morel, président d'honneur du Comité de Lorient-Lanester de l'A.N.A.C.R., de lui accorder une interview à propos des difficultés que rencontrent les anciens Résistants de Bretagne pour obtenir la reconnaissance du temps passé au service de la Résistance Française.

Question : L'heure de la retraite ayant sonnée, les anciens résistants demandent de prendre en compte, pour le calcul de leur pension, le temps passé dans la Résistance ; Or beaucoup d'entre eux, engagés dès 1942-1943, ne peuvent obtenir satisfaction. Pourquoi ?



Louis MOREL : Je pense qu'il est bon, pour comprendre cette situation, de reprendre rapidement l'historique de la formation des unités dans la clandestinité.

Le recrutement en zone fortement occupée comme l'était la Bretagne, n'était pas chose facile et ce n'est que, un par un, qu'il fallait rechercher les volontaires provenant de toutes les couches sociales, et ceci avec beaucoup de prudence. Si, dans ces conditions, des unités ont pu être formées avant le 6 Juin 1944, et certaines homologuées à partir de Juin 1943, il faut admettre qu'une longue période d'activité des agents de la Résistance avait été nécessaire pour arriver à constituer les effectifs.

Je ne parlerai pas des preuves de l'existence de la Résistance, les rapports laissés par l'ennemi sont assez clairs pour savoir que les actes de sabotages, dans tous les secteurs lui ont causé depuis 1942, suffisamment d'ennuis.

Il n'était pas possible, dans la clandestinité, de tenir un contrôle des effectifs, qui, à tous moments, pouvait tomber entre les mains de l'ennemi, ce qui aurait provoqué des arrestations massives, déjà trop nombreuses. Cependant, certains responsables tenaient des listes d'effectifs sur lesquelles ne figuraient que des pseudonymes. Ce n'est qu'aussitôt après les combats pour la libération que les unités purent commencer à s'organiser normalement.

Comités Locaux - Membres du Comité Départemental, participez à la vie d'« AMI ENTENDS-TU ». Adressez des informations au Siège à Lorient.

Question : Des états nominatifs indiquant la position militaire des personnels ont bien été établis et communiqués à l'intendance pour une prise en charge ?

Louis MOREL : Exact et à la demande du Commandement Régional, les Commandants d'unités furent mis dans l'obligation d'établir des dossiers complets sur l'activité de leur unité pendant la clandestinité, suivant un modèle donné et qui comportait :

- Un tableau de base des effectifs avec la progression du recrutement suivant les dates ;
- Un résumé chronologique des opérations ;
- Un état nominatif indiquant les noms, prénoms, date et lieu de naissance, la situation militaire, la date d'entrée dans la Résistance, le grade fictif et réel ;
- Un état des morts, disparus, blessés en France et des Internés ou Déportés.

Au reçu de ces documents, des attestations de services furent établies par la Région pour chacun des intéressés et adressés aux Commandants d'unités pour attribution. Ces attestations n'ont pu être prises en considération n'étant pas du «MODELE NATIONAL» non défini à cette époque.

Dès le mois de Septembre 1944, pour pouvoir continuer à servir, les hommes durent contracter un engagement devant un représentant de l'Intendance, soit pour la durée de la guerre, soit pour des contrats à long terme au titre des trois armes. Les contractants étaient maintenus dans les unités issues de la Résistance, servant les poches de Lorient et Saint-Nazaire. Les engagés dont les unités étaient dissoutes furent dirigés en grand nombre sur les formations de la 2e D.B. et de la 1ère Armée. Ceux des Résistants qui refusèrent de s'engager furent démobilisés le 15 Novembre 1944.

Question : A la libération, les mouvements de Résistance se sont intéressés à ce problème afin que soient reconnus tous les services ?

Louis MOREL : Absolument et des attestations furent adressées par les Mouvements aux intéressés. Elles portaient en plus des : nom, prénoms, pseudonyme, date et lieu de naissance, le numéro matricule, la date d'entrée dans la Résistance et étaient certifiées par le Chef du Mouvement. (Ces attestations n'ont aucune valeur bien que les liquidateurs aient été officiellement désignés).

Au moment du départ, les Commandants d'unités avaient pour la plupart délivré des attestations certifiant les états de service et les dates d'engagement des intéressés. Des fiches matricules furent établies et les doubles transmis par la suite au recrutement. Les services du recrutement ont pu reconstituer les services d'un grand nombre de résistants (plus de 8 000 dossiers se trouvent en instance en 3e Région Militaire).

Question : Que s'est-il passé par la suite ?

Louis MOREL : Après la guerre, les Anciens Résistants sont, les uns rentrés dans leurs foyers, les autres ont continué à servir dans les formations des trois armes pour lesquelles ils avaient contracté un engagement sans, pour beaucoup, s'occuper de la régularisation de leur situation militaire, satisfaits seulement d'avoir contribué par leur action à la défaite de l'ennemi.

En 1946, ceux qui eurent connaissance de l'I.M. instituant le Certificat d'Appartenance aux Forces Françaises de l'Intérieur, MODELE NATIONAL, en firent la demande et furent assez surpris de constater, pour la majorité des cas, que leurs services n'étaient pris en considération qu'à partir du Juin 1944, sans tenir compte de leur date d'engagement dans la Résistance, ni des actions auxquelles ils avaient participé. N'étant pas encore à l'âge de la retraite, personne ne manifesta son mécontentement ce qui fut une erreur.

Un grand nombre de Résistants n'eurent jamais connaissance de l'I.M. soit que, marins embarqués sur des navires marchands ou à la pêche, soit militaires d'active des trois armes désignés pour servir en O.E., affectés dans certaines unités, ou, le fait même d'avoir appartenu à la Résistance était considéré comme une tare.

Comme chacun sait, ne sont pris en compte que les temps portés sur les certificats d'appartenance qui, pour la plupart ne sont homologués qu'à partir du 6 Juin 1944. Ces certificats n'ont été délivrés qu'à ceux dont les unités avaient été homologuées. Or le Bulletin Officiel n° 328-3 du Ministère de la Guerre, faisant connaitre les unités homologuées ne fut arrêté qu'à la date du 1er Mai 1958 alors que les forclusions frappant la délivrance des certificats d'appartenance étaient intervenues à partir du 31 Mars 1951. Dans ces conditions, il était difficile, même à ceux qui en avaient le droit, d'obtenir le certificat.

Le moment est venu pour ces Anciens Volontaires de la Résistance de penser à la retraite et c'est avec amertume qu'ils constatent que le temps passé dans la clandestinité, alors que le fait même d'appartenir à la Résistance ils risquaient l'arrestation, la déportation et la mort, ne peut figurer dans le décompte des annuités nécessaires pour leur pensions.

Question : Comment mettre un terme à cette injustice ?

Louis MOREL : L'A.N.A.C.R. mène à tous les niveaux une action persévérante pour la reconnaissance des droits des anciens Résistants. Il est temps, qu'en toute honnêteté, une étude approfondie soit entreprise pour que cessent ces injustices.

Les bureaux de Recrutement sont à même de rétablir la situation. Ils ont dans leurs archives des preuves irréfutables qui, prises en considération, pourraient permettre de mettre un terme à cette situation si désobligeante pour les Anciens Résistants.

Les Résistants servaient cependant la seule cause de la France Combattante.

Tous ceux qui rendent sincèrement hommage à la Résistance notamment les jeunes pour qui elle est un sujet permanent d'admiration et de réflexion, exigent que justice soit rendue aux combattants sans uniformes, que tout soit mis en œuvre pour la reconnaissance de leurs services réels et que, dans un premier temps, ce qui n'offre aucune difficulté, soient immédiatement pris en compte les services déjà inscrits sur les pièces militaires qui sont on ne peut plus officielles dans ce domaine.

18 Juillet 1944 : 14 Patriotes sont fusillés à Rimaison

Le 14 Juillet, l'A.N.A.C.R. a rendu un solennel hommage aux patriotes tombés dans la lutte contre l'occupant. Maquisards à Kervernen, gendarmes résistants au Rohu, parachutistes à Rimaison; devenus de haut lieux de la Résistance Morbihannaise.

M. Le Métayer, maire de Bieuzy-les-Eaux, lors de la cérémonie au monument remarquablement entretenu par la municipalité, a rappelé l'horrible massacre de Rimaison. Ici, maquisards et parachutistes ont subi les mêmes tortures. Parmi les «Paras» se trouvait le commandant de Kérillis, neveu du député qui s'était prononcé contre la trahison de Munich.

Voici le rappel historique de cette dramatique journée du 18 Juillet 1944 à Rimaison où furent fusillés, après avoir été torturés, 14 patriotes.

Le matin du 18 Juillet 1944, M. Le Gal Mathurin du Château de Rimaison travaillant dans un champ bordé par la ligne du Chemin de Fer et le Blavet, apercevait des camions allemands au nombre de 3 roulant sur le halage vers 11 heures (heure solaire) en direction de Rimaison. Ils ont remonté vers Le Divit et se sont dirigés vers la ferme du Château de Rimaison (cela s'est passé aux environs de midi). Arrivés dans la cour de la ferme les officiers allemands donnent ordre de fouiller tous les locaux. (Précisons que le fermier Le Gal ravitaillait et logeait des Patriotes).

Les 14 patriotes arrêtés se trouvaient dans des camions camouflés. Pendant ce temps-là, 2 S.S. en moto cherchaient l'endroit pour la fusillade. Les routes de Pontivy, Plumeliau et Bieuzy étaient barrées par les troupes allemandes.

L'entrée du souterrain face à la ferme du Château fut tout d'abord retenue pour l'exécution de nos camarades ; mais l'officier nazi, commandant la région de Pontivy, jugeant que le souterrain était trop proche de la maison d'habitation donne ordre aux 2 S.S. en moto de chercher un endroit plus désertique.

Peu de temps après, les S.S. sont remontés voir l'officier à la ferme du Château lui indiquant qu'ils pouvaient descendre, que tout était prêt.

A ce moment là, l'officier donne l'ordre à sa troupe de rejoindre leurs postes. Aussitôt, les camions sont descendus vers la vallée, il était environ 13 heures, peu de temps après nous avons entendu la fusillade qui a durée environ 1 h 30.

Ensuite, les camions ont pris la direction de Pontivy par la route de Saint-Jean vers 15 heures.

Les 14 Patriotes étaient prisonniers à l'annexe du lycée à Pontivy, et, d'après les déclarations des deux chauffeurs allemands lors de la reconstitution de la fusillade sur place à Rimaison, ils avaient été torturés horriblement. Leurs bourreaux les ont fait descendre des camions par la force, les obligeant à marcher jusqu'à l'endroit de la fusillade. Souffrant terriblement des blessures provoquées par les tortures. ils recevaient le coup de grâce dans la nuque sur place à cet endroit même.

Dans le même tas, neuf corps entassés en croisillon, cinq autres éparpillés à quelques mètres les uns des autres.

Ce n'est que le 29 Juillet 1944, 11 jours plus tard, que furent découverts les corps mutilés de ces 14 Patriotes dont les noms sont inscrits sur ce monument.

C'est Madame LAMOURIC Jean-Mathurin qui exploitait à l'époque une ferme à Kerroch, non loin du Château de Rimaison, son beau-frère Hubert LAMOURIC et son oncle Joseph LE GAL qui ont fait la pénible découverte. Il était 16 heures et ces trois personnes moissonnaient dans un champ situé à quelques dizaines de mètres.

Camarades souvenons nous !

Le MUSÉE de la RÉSISTANCE BRETONNE à Saint-Marcel (Morbihan)



La première pierre du futur Musée de la Résistance Bretonne a été posée le 20 Juin 1982 à Saint-Marcel, bourg martyr du Morbihan qui fut entièrement détruit par la Wehrmacht lors de la bataille qui opposa les maquisards et les S.A.S. à l'armée nazie.

Nombreux furent les morts. Les anciens du maquis, les anciens parachutistes, les anciens déportés étaient nombreux en ce jour anniversaire pour honorer leur mémoire et celle de tous les combattants morts pour la liberté sur le sol de notre Bretagne pendant les années noires de l'occupation.

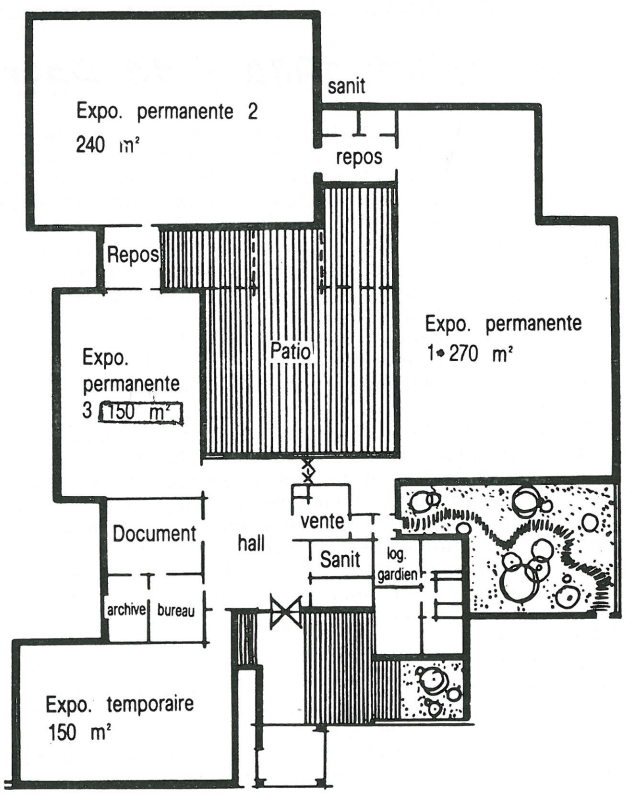
Comme l'a rappelé M. Possémé, maire de Saint-Marcel, «ce musée qui sera inauguré en 1984 doit pouvoir passionner toutes les générations par son contenu et par une présentation dynamique et vivante utilisant les possibilités de la technique audio-visuelle.

Ce musée doit devenir un outil, mis à la disposition des étudiants ou des historiens, tout en étant ouvert au grand public.»

Les personnalités civiles et militaires du Morbihan participaient à la cérémonie. Après la messe en plein air célébrée par l'Abbé Guyodo, le monument de la Nouette était fleuri par les responsables F.F.I. et les anciens parachutistes. Puis les Croix du Combattant Volontaire et la Médaille Commémorative ont été remises à MM. Pierre Le Métour (Crach), François Le Douarin (Baden) du Bataillon Le Garrec, Pierre Blanchard, Jean Bolzec, Isidore Briand, André Chefdor, Lucien Moisan, Fernand Piquet, Bernard Fraboulet, Adolphe Piquet et Eugène Davoine, tous de Malestroit (Bataillon Caro).

Différents discours furent prononcés notamment par M. Desgranges, commissaire de la République, au nom du gouvernement.

« Ne laissons pas, dit-il, l'oublieuse mémoire recouvrir d'un voile opaque ces pages d'histoire de la liberté... Il le faut pour le service de la réconciliation et de la paix entre les hommes.»



Le plan du futur Musée

PENTHIÈVRE - Emouvante cérémonie à la mémoire des 52 martyrs

Le mardi 13 Juillet, une assistance nombreuse et recueillie, les personnalités civiles et militaires du département, entouraient les familles des 52 résistants fusillés et emmurés dans un des souterrains du Fort de Penthièvre. Cérémonie particulièrement émouvante qui débuta par une messe célébrée face à la crypte par l'abbé Tastard, recteur de Locminé. Un détachement du 3e RIMA de Vannes suivi des 25 porteurs de drapeaux se rendaient ensuite au monument élevé à la mémoire des martyrs de la Liberté. M. Hamonic, adjoint au maire de Locminé, était chargé du protocole.

M. Jacques Belon, maire de Locminé, puis M. J.-M. Kervarec, maire de Saint-Pierre Quiberon, ont évoqué le souvenir des 52 patriotes lachement assassinés par les nazis, associant dans un même hommage tous ceux qui, avec ou sans uniforme, ont lutté pour la libération de la France et la défense de la civilisation.

Après les discours, M. Cario assisté de M. Milloch donnaient lecture des noms des 52 martyrs. «Le chant des Partisans» puis «La Marseillaise» cloturaient la cérémonie.



L'ALLOCUTION DE GEORGES LANDAY SECRETAIRE DEPARTEMENTAL

Notre ami rappela tout d'abord les circonstances de l'assassinat des cinquante-deux patriotes.

«Le 11 Juillet 1944, le chef de la Gestapo de Vannes se rend à Arradon pour demander au colonel Reese qui commande le 894 R.I. de fusiller 52 détenus de la prison surpeuplée de Nazareth.

Le 12 à 18 heures, deux autocars amènent ainsi 52 prisonniers à Penthièvre où le Major Esser (instituteur dans le civil) organise les exécutions.

Le lendemain,de 10 h à midi, les tueurs les abattent 2 par 2, mains ligotées, puis la fosse où ils sont enfouis est murée.

Parmi les victimes, 29 patriotes de la Cie Miles arrêtés le 3 Juillet à Locminé.

Il faudra attendre le 16 Mai 1945 pour découvrir le premier charnier et ce n'est qu'en 1957 que le massacre apparaitra dans toute son horreur.

Nos cœurs se serrent lorsque l'appel des morts égrenne le nom de camarades de combat.

Tant de jeunes fauchés en leurs 20 ans, dans la forteresse de Vauban alors qu'un mois les séparait de la Victoire, de la Libération attendue pendant de si longues années.»

Georges Landay évoque alors les nobles idéaux de la Résistance : **Défense de la Liberté et de la Paix.**

«Avec les martyrs, avec les survivants de la déportation, nous disons 'Plus jamais cela'. Hélas les actes de guerre surgissent aux quatre coins du monde et le fascisme se manifeste sous d'autres formes, la plus lâche étant le terrorisme...

...Nous nous dressons contre l'idée de la fatalité de la guerre et notre association a participé aux accords de Rome avec la F.I.R., cependant qu'à l'O.N.U. la grande voix des Anciens Combattants s'élève contre l'éventualité du cataclysme planétaire.»

Notre secrétaire départemental rappelle très justement le témoignage encourageant des centaines de millions d'êtres humains qui, en France et dans de nombreux pays, agissent pour la Paix et il conclut : «Pensons au message que nos martyrs de la Résistance ont incrusté, pour le monde de demain, dans la pierre de leur prison devenue leur tombeau. **Vive la France ; Vive la Résistance ; Vive la Liberté ; Vive la Paix.»**



Un groupe de résistants avec le drapeau de l'A.N.A.C.R. à l'issue de la cérémonie.

Aux titulaires de la Carte d'Invalidité avec «Station debout pénible»

Le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Morbihan communique :

Les invalides relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, titulaires de la carte dite d'invalidité portant au verso la mention «station debout pénible», bénéficient d'un droit de priorité pour l'accès aux bureaux et guichets des administrations et services publics, aux transports publics et aux magasins de commerce.

Désormais, toute nouvelle carte délivrée ou renouvelée à ceux des pensionnés concernés portera la mention supplémentaire «Priorité» (loi du 10 Décembre 1940).

Cette opération sera également effectuée à la demande des intéressés sur les cartes d'invalidité dont le renouvellement n'est pas susceptible d'intervenir à bref délai.

DEUX POIDS DEUX MESURES

La loi du 21 Novembre 1973 et ses décrets d'application prévoient l'attribution d'une retraite anticipée aux Anciens Combattants titulaire de la carte du Combattant et aux anciens Prisonniers de Guerre.

Un adhérent de l'A.N.A.C.R. qui totalise 42 ans d'activité salariée dont 24 ans dans les services publics, plus la résistance et le S.T.O. fait valoir ses droits à la retraite à 60 ans. L'administration la lui accorde avec prise en compte de ses services militaires et de la période de réfractaire au S.T.O, Par contre la Sécurité Sociale lui refuse la retraite à 60 ans en tant qu'ancien combattant n'ayant pas les 54 mois de service en temps de guerre exigés.

Pourtant notre adhérent fait état de 60 mois de service. Réfractaire au S.T.O. depuis le 1er Novembre 1942, services dans la Résistance reconnus depuis le 1er Janvier 1944, blessé sur le front de Lorient il est hospitalisé à plusieurs reprises et doit suivre une longue convalescence avant d'être démobilisé en Juillet 1947, atteint d'une invalidité permanente de 50%. Or la Sécurité Sociale ne retient pas la période de réfractaire au S.T.O., ni la convalescence pour l'avancement de l'âge de la retraite à 60 ans, au taux plein.

Les réfractaires au S.T.O. dont beaucoup ont rejoint les maquis ont pourtant fait acte de patriotisme. Ils ont dû se cacher pendant de longs mois pour échapper aux recherches des autorités allemandes et vichystes.

Réfractaires au S.T.O., résistants sont donc pénalisés par rapport à d'autres catégories d'A.C.

Encore une injustice à réparer. Elle concerne des milliers de Français.

Il ne doit pas y avoir deux poids, deux mesures.

A propos des Décorations ...

Le comité de l'A.N.A.C.R. de Quiberon était intervenu auprès de la direction nationale en exprimant le vœu que soit également levée la forclusion frappant les décorations décernées au titre de la Résistance.

A ce propos, le colonel Rol Tanguy, membre de la présidence nationale, a rencontré M. le Ministre de la Défense Hernu. Ce dernier s'est engagé à faire lever le blocage existant depuis 1955.

L'intervention de nos amis de Quiberon aura donc été utile.

Constitution du Bureau Départemental de l'A.N.A.C.R.

Co-Présidents : F. THOMAS - R. LE HYARIC - E. MAHEO
Vice-Président : G. LANDAY
Secrétaire : C. CARNAC
Secrétaires-Adjoints : C. CHALME - M. LE BOURLOT
Trésorier : D. JAFFRE
Trésoriers-Adjoints : J. BERTHO - L. CARO
Membres : J. BARACH - J. DINAHET - G. JAFFRE - R. LE BOURVELLEC - L.MOREL
Commission de Contrôle Financier : J. JONCOURT - P. LE BOUHART - A. TANGUY

Perception de la Retraite du Combattant

A la suite d'une question écrite posée au ministre des Anciens Combattants relative à la retraite du combattant actuellement perçue à l'âge de 65 ans, Monsieur Jean Laurain a donné les précisions ci-après :

«La retraite du combattant est versée aux titulaires de la carte du combattant. Ce n'est pas une retraite professionnelle mais la traduction pécuniaire d'une récompense versée à titre personnel (non réversible en cas de décès). Ses conditions d'attribution et son paiement sont indépendants de la retraite professionnelle et notamment, de l'âge d'ouverture des droits à la retraite. En l'état actuel des textes, elle est versée à partir de l'âge de soixante-cinq ans avec une anticipation possible à soixante ans en cas d'invalidité et d'absence de ressources. Le problème de l'abaissement général à soixante ans du versement de la retraite du combattant, sans condition de ressources et d'invalidité, retient toute l'attention du Ministre des Anciens Combattants. Il pourrait faire l'objet d'une étude particulière sur le plan interministériel dans l'avenir.»

Il nous paraît logique que dans la mesure où la retraite professionnelle est généralisée à 60 ans, on procède à un réexamen de cette question.

Nous attendons donc avec impatience le résultat de l'étude qui sera entreprise par le Gouvernement.

Echos du 56 ...

Ancien du 5e Bataillon F.F.I. (commandant Le Coutaller), ex premier adjoint au maire de Quéven, M. Francis LE GUEN a été décoré de la Médaille de Vermeil de la ligue de l'ouest de Football, juste récompense pour les nombreuses années consacrées au service du sport au sein du club doyen de Lorient-Sports.

Nos félicitations.

Membre Interflora
Les plus belles fleurs
Mme LE BRETON
ex G. POIDEVINEAU
12, place Alsace-Lorraine, LORIENT
Téléphone : 21-05-56

VOTRE HYPERMARCHE

CROISSANTS STATION SERVICE CARTE BLEUE CLES MINUTE

CONCORDE

Cours de Chazelles - LORIENT - Tél. 21.09.45

votre quotidien du matin

LA LIBERTÉ du Morbihan

8, rue Clairambault, **LORIENT**

Téléphone : **21-10-18**

RADIO - TÉLÉ - MÉNAGER

JEAN CHENU

11, avenue de la Libération - **HENNEBONT** - Téleph. 65.25.24

Distributeur PHILIPS (la plus belle image couleur)
Distributeur COMIX (RDA - URSS)

Sur le Blavet, dans un site touristique de Bretagne

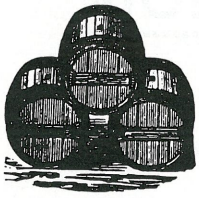
HOTEL DE LA VALLÉE

CAFE — RESTAURANT — BAR

CONFORT TERRASSE

Léon QUILLERE

56 SAINT-NICOLAS-DES-EAUX **Téléph. 51.81.04**



LES VINS "ARCIBIA"

VINS DE TOUTES PROVENANCES
L'AMBIANCE DE LA PROPRIETE

N. LE TEXIER

Négociant - Eleveur

LANESTER Tél. Lorient 76.04.12

Pour tous vos imprimés ...

imprimerie

louis gautier

54, rue Jean-Jaurès, **LANESTER** ☎ 76-16-20

ASSURANCES

D. RIVALLAIN

6, Av. François Billoux, **LANESTER** ☎ 76-08-22

Menuiserie générale -:- Escaliers

Armand GUÉGAN

Z.A. de Lann-Gazec, **LANESTER** ☎ 76-25-05

Le Directeur de la Publication : Jean CORREA - Dépôt légal 1er Trimestre 1978 - Périodique inscrit à la C.P.P.A.P. sous le n° 773 D 75

Styles de France

aux ateliers du meuble

ENSEMBLIERS
DECORATEURS

LORIENT
4, rue Maréchal Foch
57, rue de Liège

charcuterie de bretagne
salaisons - conserves

ONNO bretagne

boîte postale 52 56300 pontivy

gan gan
Hubert BRISSON
AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCES
GROUPE DES ASSURANCES NATIONALES
34, rue carnot - LORIENT
Téléphone : 21.07.71
INCENDIE - ACCIDENTS - VIE
RETRAITES - RISQUES DIVERS

TERRASSEMENTS ET MANUTENTION
TRANSPORTS * DÉMOLITIONS
Transports • Location camions • Démolition • Pelles mécaniques • Compresseurs
Grues 6 - 12 - 15 et 20 tonnes • Porte-engins 100 tonnes

SOTRAMA-CARDIET

8, avenue de Kergroise
LORIENT Téléphone 37.25.11

SABLE ET MATÉRIAUX DE CARRIÈRES

Imprimerie Louis GAUTIER - Lanester